



O'PEN BIC EUROCHALLENGE 2018 OPEN TOUR FRANCE 2018

1^{er} – 3 Novembre 2018

**Base Nautique Mare e Vela
20138 Coti-Chiavari Corsica**

Organisé par:

Mare e Vela

en coopération avec

Bic Sport & O'pen Bic Class Association



GO SAILING!



1. REGLES

- 1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017 – 2020 (« RCV » plus loin dans le texte).
- 1.2 Les règles de classe OBCA s'appliqueront.
- 1.3 En cas de discordance entre l'Avis de Course et les présentes Instructions de Courses, les Instructions de Courses prévaudront. **Ceci modifie la RCV 63.7**
- 1.4 Pour toutes les règles régissant cet événement :
 - 1.4.1. **[DP]** désigne une règle pour laquelle la sanction est à la discrétion du Jury International et peut être inférieure à la disqualification.
 - 1.4.2. **[NP]** indique qu'une violation de cette règle ne sera pas un motif de réclamation par un bateau.
 - 1.4.3. **[SP]** désigne une règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée par le comité de course sans instruction. «Athlète» et «compétiteur» signifient une personne en compétition ou ayant l'intention de participer à l'événement.
- 1.5 En cas de discordance entre les langues utilisées, le texte Anglais prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé sous le chapiteau.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 3.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 90 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé près du parc à bateaux.
- 4.2 Quand un signal est envoyé au-dessous d'un pavillon de division, il s'applique uniquement à cette division.
- 4.3 **[NP][DP]** Quand le pavillon de Division est envoyé à terre, les concurrents peuvent partir sur l'eau. Le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de ce pavillon. **Si le pavillon de Division N'EST PAS envoyé, les concurrents NE DOIVENT PAS partir sur l'eau.**

5. FORMAT DE LA REGATE

- 5.1 Un maximum de 12 courses seront courues pour chaque division.
- 5.2 Les garçons et les filles pourront courir ensemble.
- 5.3 Trois courses sont nécessaires pour valider la régate pour chaque division.
- 5.4 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement
- 5.5 Le dernier jour de course programmé, aucune procédure de départ ne pourra commencer après 15 heures.



6. PROGRAMME

6.1 Programme

29 octobre 2018	16:00 à 18h00 Inscription officielle
30 octobre 2018	16:00 à 18h00 Inscription officielle
31 Octobre 2018	10:00 à 18h00 Inscription officielle 14:00 Course d'entraînement
1er Novembre 2018	09:00 Clôture des inscriptions 10:00 Réunion Entraîneurs 10:30 Réunion Coureurs 12:00 Premier signal d'avertissement, courses à suivre
2 Novembre 2018	11:00 Premier signal d'avertissement, courses à suivre 19:00 Dîner convivial
3 Novembre 2018	11:00 Premier signal d'avertissement, courses à suivre 16:30 Remise des prix

6.2 Si l'heure du premier signal d'avertissement d'un jour est modifiée, en fonction des conditions météorologiques, la nouvelle heure sera affichée sur le tableau d'affichage officiel au plus tard à 19h00 la veille.

7. PAVILLONS DE DIVISIONS

Under 13 : Pavillon Foxtrot



Under 17 : Pavillon blanc avec logo O'pen Bic



8. ZONES DE COURSE

8.1 La zone de course est définie dans l'Annexe A des IC comme une zone s'étendant sur 75 mètres au-delà du parcours, y compris la ligne de départ, la ligne d'arrivée et leurs extensions, dans laquelle un bateau navigue normalement en course.

9. PARCOURS ET MANŒUVRES « FREESTYLE »

9.1 Les diagrammes de l'Annexe B des IC montrent les trajectoires, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Les manœuvres en « freestyle » sont:

• **360°** : comprenant un virement de bord et un empannage (ou un empannage et un virement de bord) dans la même direction lorsqu'un pavillon jaune est envoyé sur le bateau départ du comité de course avant ou avec le signal d'avertissement

• **Dessalage** : dessaler le bateau jusqu'à ce que la faîtière de la voile touche l'eau, lorsqu'un pavillon blanc est envoyé sur le bateau départ du comité de course avant ou avec le signal d'avertissement

• **Bord debout** : naviguer entre deux bouées en position debout lorsqu'un pavillon vert est envoyé sur le bateau départ du comité de course avant ou avec le signal d'avertissement.

9.3 Si un bateau avec un pavillon jaune ou blanc portant la mention « JURY » noire à proximité d'une marque de parcours affiche un pavillon vert, cela signifie: "chaque bateau doit effectuer une manœuvre supplémentaire « freestyle » qui sera matérialisée par le conduite du bateau dans une position debout de cette marque à la prochaine marque" (Manœuvre supplémentaire en « freestyle »)



10. MARQUES

10.1 Les marques seront :

Marques de parcours	Bouées Cylindriques Blanches avec logo FFV
Marque de départ	Bateau viseur ou bouée Cylindrique Jaune
Marque d'arrivée	Bouée Produit Laitier Blanche
Zone de Freestyle	Bouées Crayon Jaune

11. ZONES INTERDITES & OBSTACLES

11.1 Il n'y a pas de zones restreintes ni d'obstacles dans les zones de course.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât du Bateau Comité portant un pavillon orange et le mât du bateau viseur portant un pavillon Orange (si présent) ou entre le mât du Bateau Comité portant un pavillon orange et le côté au vent de la marque de départ (si bouée).

12.2 **[DP]** Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été envoyé doivent éviter la zone de départ lors de la séquence de départ pour les autres courses.

12.3 Un bateau prenant le départ au-delà de 4 minutes après le signal de départ sera classé DNS (Did Not Start) sans instruction. **Ceci modifie la RCV A4 et A5.**

13. L'ARRIVEE

13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât portant un pavillon Orange sur le Bateau Comité et la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour incluant un virement de bord et un empannage.

14.2 L'Annexe P des RCV s'appliquera avec les modifications suivantes:

La RCV P2.3 ne s'appliquera pas et la RCV P2.2 s'appliquera à toute pénalité après la première. La première pénalité requise pour une infraction à la règle 42 est de un tour. **Ceci modifie la RCV P2.1.**

14.3 Si la vitesse moyenne du vent est clairement supérieure à 12 nœuds sur le parcours, le comité de course peut signaler, conformément à l'annexe P5 des RCV, que le pompage, le balancement et le saccadage sont autorisés, **sauf sur un bord de près.** Ceci modifie les RCV 42 (a), 42 (b), 42 (c). Le bateau comité utilisera le **pavillon «Oscar»** conformément à l'Annexe P pour permettre le pompage, le balancement et le saccadage. Le **pavillon "Romeo"** sera utilisé pour signaler que le pompage / balancement / saccadage ne sont plus autorisés. **Le godillage est toujours interdit.**

14.4 Une infraction aux règles (sauf pour les chapitres 2 et RCV 28 et 31) pourra conduire, après instruction, à être sanctionné par une pénalité inférieure à DSQ **[DP].**

14.5 Action du jury sur l'eau :

a) Si un Jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV ou la RCV 31 est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge.



- b) Si aucun bateau n'effectue de pénalité conformément à l'IC 14.1 et à la RCV 44.2, et quand un bateau impliqué dans l'incident a réclamé, le Jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle par un coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge en direction de ce bateau. Dans ce cas le bateau désigné devra effectuer une pénalité de un tour conformément à la RCV 44.2.
- c) Si le bateau désigné n'effectue pas de pénalité ou ne l'effectue pas correctement, ou, en tenant compte de la pénalité donnée le bateau a obtenu un avantage en enfreignant une règle, le Jury pourra imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer comme précisé dans la RCV 44.2, ou réclamer contre le bateau selon la règle 60.3.
- d) Quand un incident (réclamation) entre deux bateaux a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation sauf pour la règle 14 et si le contact a causé des dommages ou des blessures.
- e) Les bateaux Jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation d'un bateau. **Ceci modifie la RCV 62.1(a).**
- f) La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du Jury sur l'eau.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLES

- 15.1** Le temps cible du premier pour finir est de 35 minutes.
- 15.2** Le temps limite du premier bateau de chaque course pour franchir la première marque est de 20 minutes.
- 15.3** Le temps limite pour le premier bateau pour finir une course est de 60 minutes.
- 15.4** Si les temps limites précisés en IC15.2 et IC 15.3 sont dépassés, la course doit être annulée.
- 15.5** Les bateaux qui ne terminent pas dans les 10 minutes suivant le premier de leur divisions respectives doivent être classés DNF, à l'exception de ceux classés DSQ, UFD, BFD, OCS, RET, RDG ou DNE. **Ceci modifie la RCV 35, A4 et A5.**

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1** **L'Annexe T "Conciliation" s'appliquera.**
- 16.2** Les formulaires de réclamation sont disponibles au Secrétariat de la course. Les demandes de réparation et les demandes de réouverture doivent être formulées par écrit sur les documents disponibles.
- 16.3** Aucune réclamation ne sera recevable si le bateau réclamant n'a pas prévenu le Bateau Comité à l'arrivée, immédiatement après la fin de la course. La seule exception concerne les bateaux qui abandonnent la course. **Ceci modifie la RCV 63.1.**
- 16.4** Pour chaque division, le délai de réclamation et de demande de réparation est fixé à 60 minutes après la fin de la dernière course du dernier bateau de la division ou après que le comité de course ne signale plus aucune course aujourd'hui, selon l'heure la plus tardive.
- 16.5** Les avis seront affichés au plus tard 30 minutes après l'heure limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou nommés en tant que témoins.
- 16.6** Les instructions se dérouleront dans la salle du Jury.
- 16.7** Les avis de réclamation du comité de course, du comité technique, le cas échéant, ou du jury seront affichés pour informer les bateaux conformément à la RCV 61.1 (b).
- 16.8** La liste des bateaux pénalisés pour infraction à la RCV 42 sera affichée.
- 16.9** Les infractions aux instructions suivantes ne constitueront pas un motif de réclamation de la part d'un bateau: **Ceci modifie la RCV 60.1 (a):**



- Remplacement de l'équipement
- Règles de sécurité
- bateaux accompagnateurs
- évacuation des détritiques

Une infraction à ces instructions pourra conduire à être sanctionné par une pénalité inférieure à DSQ **[NP] [DP]**.

Le dernier jour de la régate, une demande de réouverture doit être déposée :

- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille,
- (b) pas plus tard que 30 minutes après que la partie ait été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la RCV 66.

16.10 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation basée sur une décision du jury doit être déposée au plus tard 30 minutes après la publication de la décision. **Ceci modifie la RCV 62.2.**

16.11 Les décisions du jury international seront définitives conformément à la RCV 70.5.

17. CLASSEMENT

17.1 Le nombre de courses prises en compte sera :

- (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le total de ses courses.
- (b) Quand entre 4 et 8 courses ont été validées, le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

17.2 L'abréviation DPI pour "Discretionary Penalty Imposed" s'applique aux articles IC19.1 et IC 23.1. Toutefois, un concurrent pénalisé par l'application d'un "DPI" ne doit pas recevoir plus de points que "DNF" (Did Not Finish).

18. [NP][DP] REGLES DE SECURITE

18.1 Les concurrents quittant la course avant d'avoir terminé doivent informer le Comité de Course (bateaux CC ou bateaux sécurité) dès que possible. En cas d'impossibilité, le concurrent doit informer le secrétariat de la course.

19. [DP] REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT

19.1 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites par écrit à la première occasion raisonnable. Les formulaires pour remplacement d'équipement sont disponibles au secrétariat de la course.

20. [DP] CONTRÔLE DE JAUGE OU D'EQUIPEMENT

20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. BATEAUX OFFICIELS

21.1 Les bateaux officiels seront identifiés comme suit:

- **Bateaux Comité de Course:** pavillon FFV "Arbitre"



- **Bateaux Sécurité:** Pavillon Jaune
- **Bateaux Jury:** Pavillon jaune ou blanc avec la mention noire JURY
- **Bateau Media:** flamme "Ligue Corse de Voile"
- **Bateau représentant la Classe:** pavillon blanc avec logo O'pen Bic

22. [DP][NP] BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 22.1** Les entraîneurs et les bateaux accompagnateurs doivent rester en dehors des zones (75 mt min des laylines et des marques de départ / d'arrivée) où les bateaux courent à partir du signal préparatoire du départ de la première flotte jusqu'à ce que tous les bateaux aient terminé ou se soient retirés ou que le comité de course signale un report ou un abandon sauf pour assister un équipage en détresse ou à la demande du comité de course.
- 22.2** Les bateaux d'assistance devront se conformer à toute demande raisonnable d'un officiel de la course.
- 22.3** Lorsque le **pavillon Victor** est affiché sur le navire du comité de course avec des signaux sonores répétitifs, tous les entraîneurs et autres bateaux d'appui doivent surveiller le canal VHF 72 et selon le lieu de la course se rendre au bateau du comité de course pour participer aux opérations de recherche et de sauvetage.
- 22.4** Un équipement individuel de flottabilité doit être porté par toute personne à bord d'un bateau de l'organisation durant la navigation si envoi du **pavillon Yankee** sur le Bateau Comité ou le bateau Leader Sécurité.
- 22.5** Tous les bateaux accompagnateurs doivent porter une corde de remorquage (longueur minimale de 15 mètres et épaisseur de 8 mm).
- 22.6** Une infraction présumée à l'un des règlements des IC doit être transmis au comité de course et au jury. Le comité de course peut demander à l'autorité organisatrice de retirer l'accréditation et les droits d'accès au site de la régates et aux zones de parcours de la partie fautive sans possibilité de remplacement pendant la régates.

23. [DP] EVACUATION DES DETRITUS

- 23.1** En tant que marins, nous cherchons à protéger et à restaurer nos océans et nos eaux côtières. Les bateaux ne doivent pas intentionnellement jeter les ordures dans l'eau ou dans les zones terrestres.
- 23.2** Des déchets peuvent être placés à bord des bateaux accompagnateurs et de l'organisation. **Ceci modifie la RCV 55.** Les concurrents ne devront pas jeter de débris dans l'eau ni sur le parking.
- 23.3** Toute infraction constatée pourra être sanctionnée selon IC17.2. **Ceci modifie la RCV 55.**

24. TROPHÉES

3^{ème} étape Eurochallenge : U17: 5 premiers scratch, 3 premières filles
U13: 5 premiers scratch, 3 premières filles

4^{ème} étape Open Tour: U17: 3 premiers garçons, 3 premières filles
U13: 3 premiers scratch

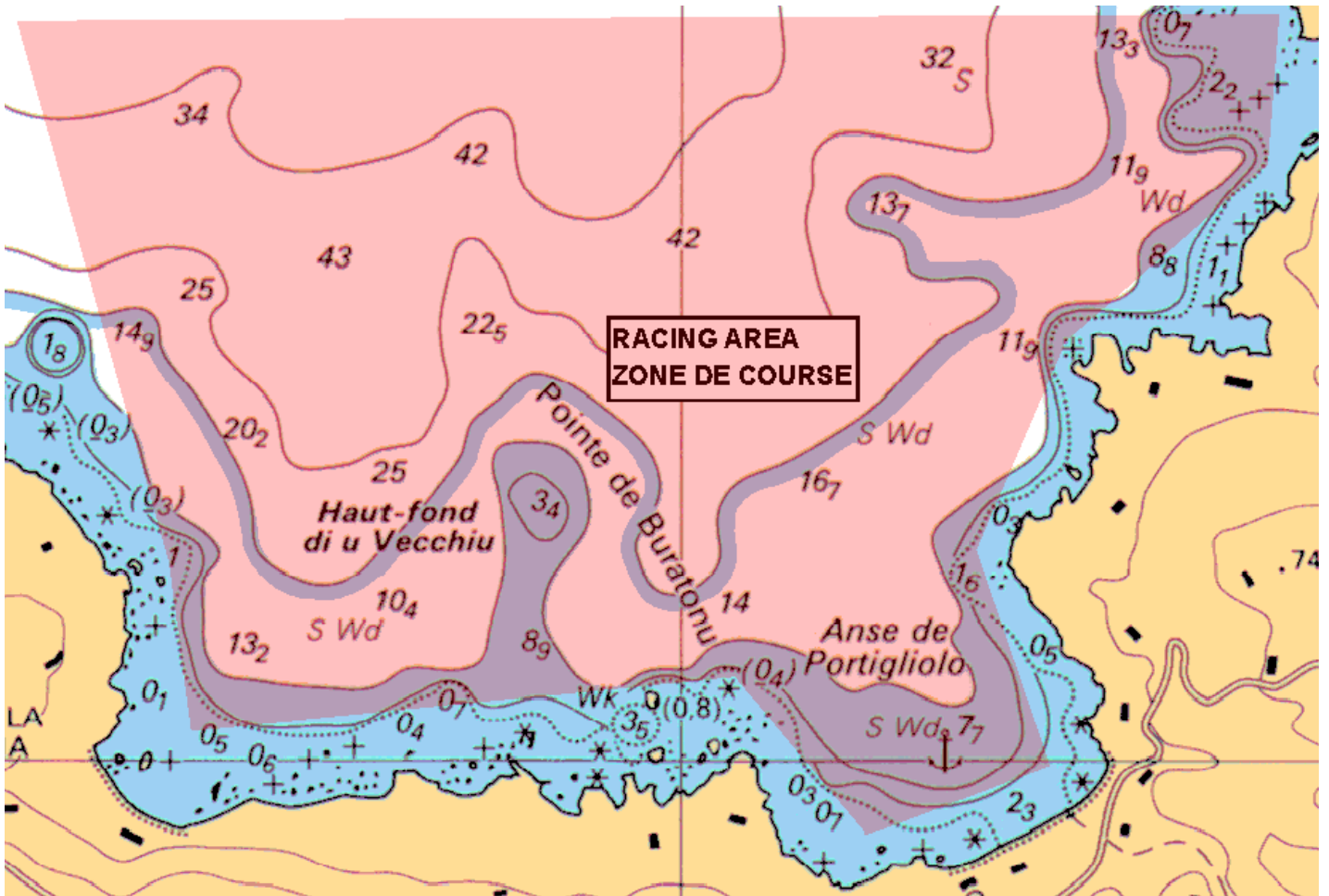
Classement 2018 Eurochallenge : U17: 5 premiers scratch, 1^{ère} fille
U13: 5 premiers scratch, 1^{ère} fille

Classement 2018 Open Tour : U17 : 3 premiers scratch, 3 premières filles
U13 : 3 premiers scratch



ANNEXE – A : ZONE DE COURSE

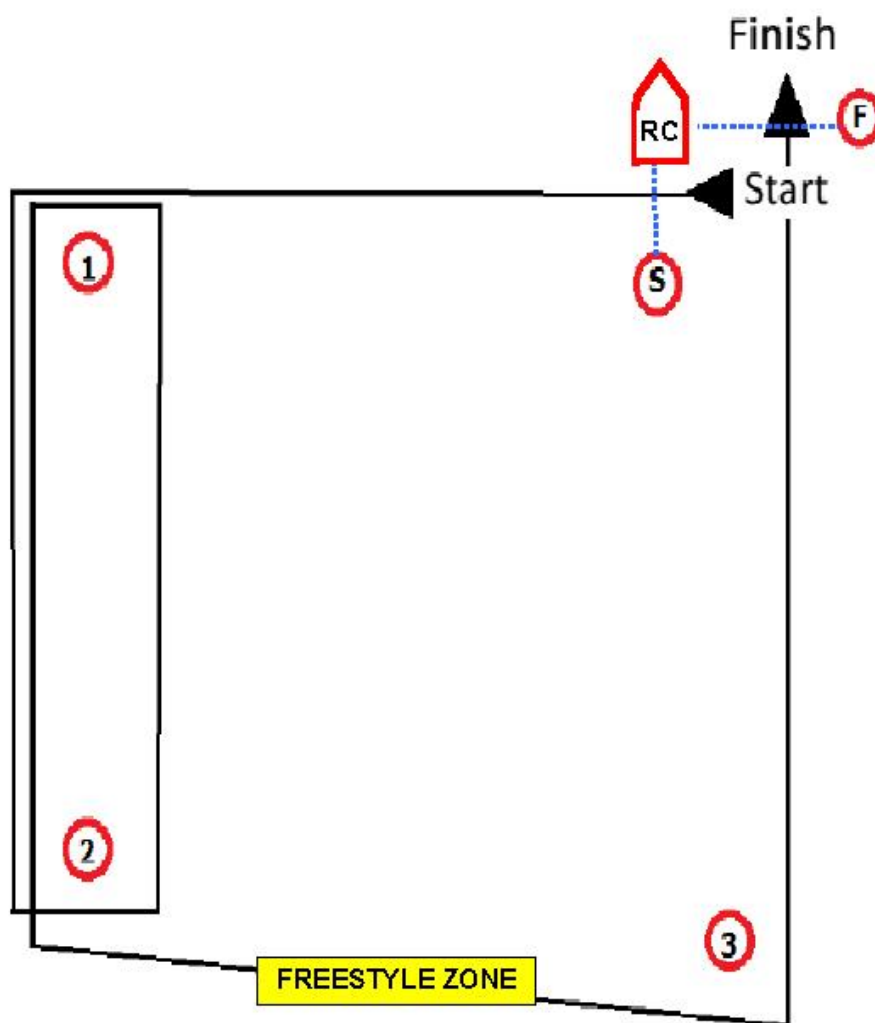
Les zones sont définies comme suit: à moins de 75 mètres d'un bateau en course (à l'exception d'un bateau en détresse nécessitant de l'aide), d'une marque, d'une layline ou d'un alignement entre bouées et à l'intérieur du trapèze du parcours. Jusqu'au signal de départ, les bateaux accompagnateurs doivent se situer à au moins 75 mètres sous la ligne de départ ou ses prolongements.

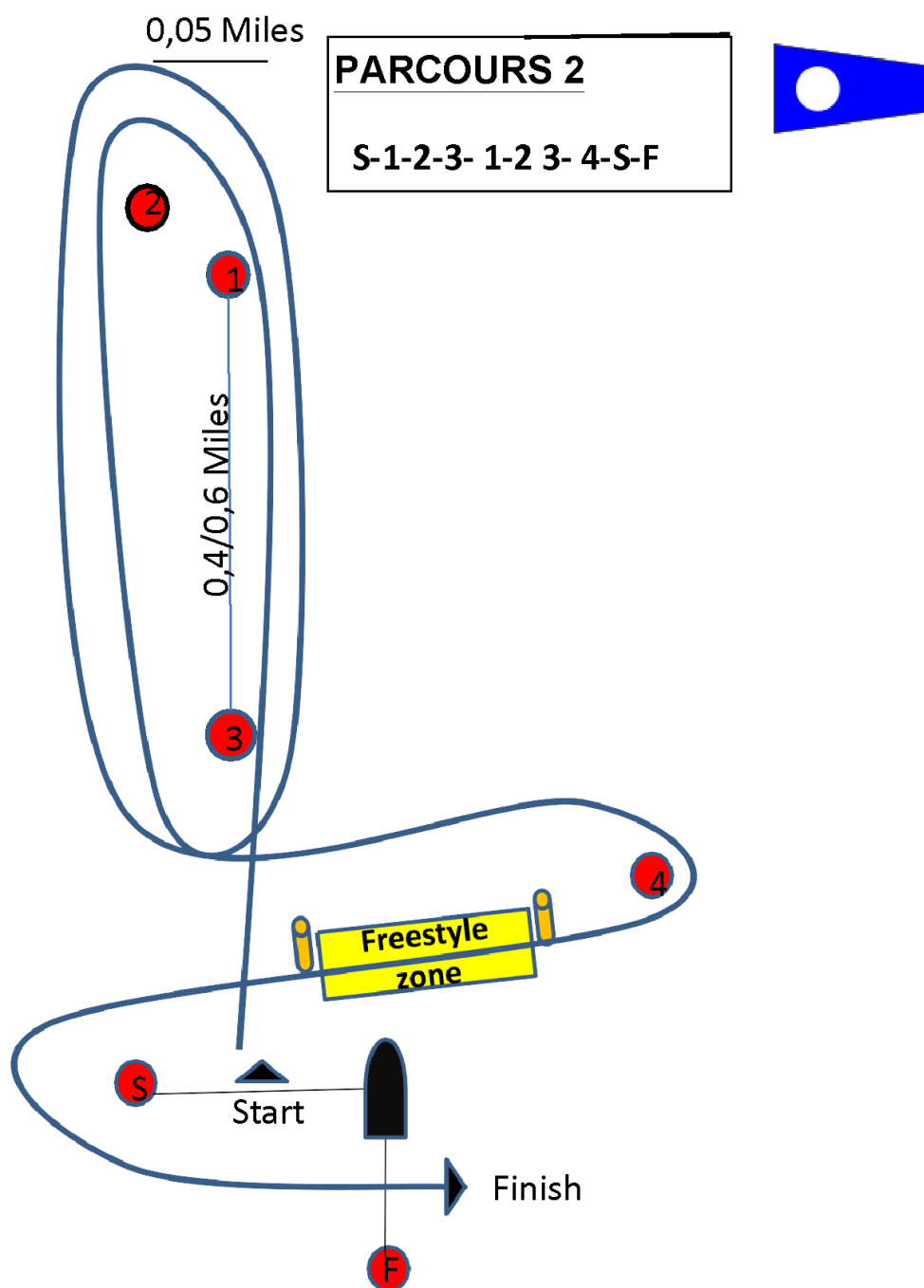


APPENDIX - B : PARCOURS

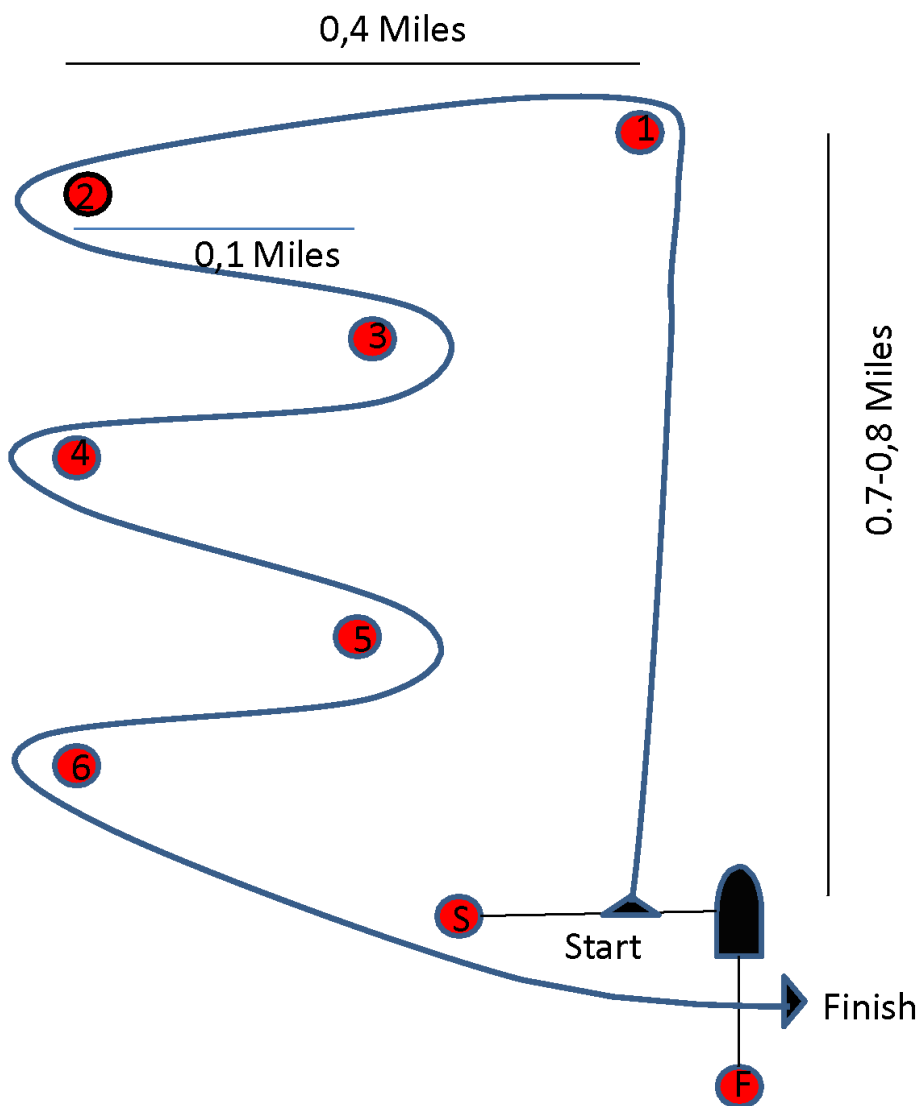
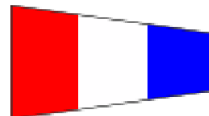


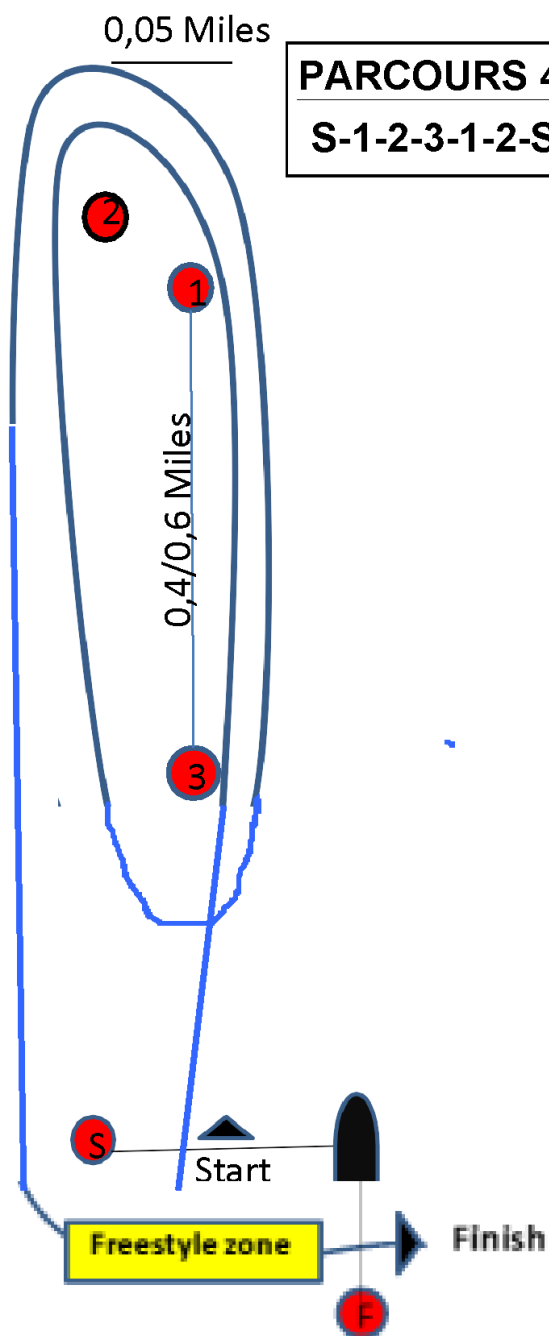
PARCOURS 1
S-1-2-1-2-3-F





PARCOURS 3 Slalom wind over 12 nods
with Oscar Flag: S-1-2-3- 4-5-6-S-F







PARCOURS 5

S-1-2-G(3-3')-2-3'-F

